



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 mai 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-040

OBJET : Espace du moulin - demande de subvention partie bibliothèque

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 6

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Michèle QUENNEVAL à Christiane LEPEIRE, Luc EUGENE à Christian BRUNEAUD, Michel BONNOT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Jean-François HAMELIN

Le ou les membres absent(s) :

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François HAMELIN

La bibliothèque municipale va être déménagée au rez de chaussée côté rue de l'espace du moulin. Sur cette partie, la commune peut bénéficier d'aides de l'Etat. Il est nécessaire qu'une délibération spécifique soit prise afin d'autoriser monsieur le maire à réaliser cette demande de subvention.

Le conseil municipal a validé l'APD global de l'espace du moulin le 13 février 2017 pour un montant de 1,16M d'euros.

A partir de l'APD il est possible d'isoler la partie bibliothèque dont le coût et le financement pourrait s'établir comme détaillé dans le tableau joint à la présente délibération.

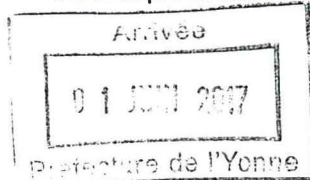
Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement de la partie bibliothèque de l'espace du moulin ;
- Autoriser monsieur le maire à réaliser l'ensemble des demandes de subventions relatives à ce dossier ;
- Autoriser monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT